

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉVAUDAN

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT- 2024 -100 -002 - du 9 avril 2024, la demande d'autorisation environnementale en vue du projet de création d'une nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées des communes de Marvejols, Antrenas, et Montrodat, est soumis à une enquête publique.

Cette enquête se déroulera pendant 29 jours consécutifs sur le territoire des communes de Marvejols, Antrenas, Bourgs sur Colagne et Montrodat **du vendredi 3 mai (9h) au vendredi 31 mai 2024 (17h) inclus.**

Le maître d'ouvrage de l'opération est la communauté de communes du Gévaudan.

Mme Lucette VIALA, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, en retraite, est désignée commissaire enquêteure. Elle siégera et recevra en personne, les observations du public au siège de la communauté de communes du Gévaudan et en mairies de Marvejols, Antrenas, Bourgs sur Colagne et Montrodat:

- vendredi 3 mai 2024 de 9h à 12h, au siège de la communauté de communes du Gévaudan, siège de l'enquête publique ;
- lundi 13 mai 2024 de 9 h à 12 h, en mairie d'Antrenas ;
- vendredi 17 mai 2024 de 14h à 17h, en mairie de Montrodat ;
- mercredi 22 mai 2024, de 9h à 12h, en mairie de Bourg sur Colagne;
- vendredi 31 mai 2024, de 14 h à 17 h, en mairie de Marvejols.

M. Jacques SIRVENS est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable au siège de la communauté de communes du Gévaudan et en mairies de Marvejols, Antrenas, Bourgs sur Colagne et Montrodat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet des services de l'État à l'adresse: www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques/enquêtes publiques environnementales», ainsi que sur un poste informatique mis à disposition en préfecture – accueil du public / France Services - rue du faubourg Montbel à Mende (rez de chaussée) .

- les observations du public devront être :

- soit portées sur le registre d'enquête déposé à la communauté de communes du Gévaudan et en mairies,
- soit adressées, par écrit, à la communauté de communes du Gévaudan – 4 rue des Chazelles – 48100 Marvejols - à l'attention de Mme Lucette VIALA, commissaire enquêteure – « enquête station eaux usées »,
- soit présentées verbalement à la commissaire enquêteure au cours de ses permanences au siège de la communauté de communes du Gévaudan et en mairies ;
- soit adressées par message électronique à ep-siteu@laposte.net

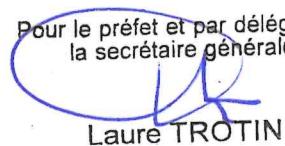
Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteure sera déposée au siège de la communauté de communes du Gévaudan, en mairies de Marvejols, Antrenas, Bourgs sur Colagne et Montrodat, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être consultée par le public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique par arrêté.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Laure TROTIN